

# FRÉQUENTATION DES AUDIENCES DES JURIDICTIONS JUDICIAIRES

## Audiences du jeudi 22 mars 2012

### 1. Introduction

Les activités d'intégration professionnelle du premier quadrimestre 2010, comprendront une « journée judiciaire » qui sera l'occasion pour les étudiants, d'assister aux audiences des différents tribunaux qui siègent au Palais de justice de Bruxelles ou à proximité immédiate de celui-ci, le jeudi 22 mars 2012.

Sauf exception, plusieurs affaires différentes sont plaidées au cours d'une même audience des cours et tribunaux. Cette multiplicité offre l'avantage de pouvoir entendre dans une période de temps limitée, plusieurs affaires plaidées intégralement et de découvrir plusieurs cas concrets d'application de la branche du droit qui constitue la compétence d'une chambre d'un tribunal ou d'une cour. L'audition de ces plaidoiries confère également une expérience concrète de la procédure pénale ou civile.

Pour cette raison, le règlement du stage du barreau de Bruxelles impose aux stagiaires, la fréquentation des audiences, indépendamment d'une affaire à y plaider, afin d'y acquérir l'expérience pratique, indispensable à une connaissance utile des principes juridiques étudiés au cours de la formation académique.<sup>1</sup>

Dans la mesure où la majorité des magistrats ne dispose pas du temps nécessaire à une lecture préalable du dossier et des actes de procédures (citation, conclusions, pièces justificatives...), avant l'audience, les plaidoiries comprennent quasi systématiquement un exposé complet des faits et des arguments juridiques, qui permet ainsi à tout auditeur de comprendre aussi bien que le juge, tous les éléments de la cause.

### 2. Organisation concrète

Cette activité judiciaire aura lieu le jeudi 22 mars de 8 h. 30 à 12 h. ou de 14 h. à 16 h. 30.

Durant cette journée, chaque étudiant organisera librement son emploi du temps et choisira les juridictions auxquels il assistera, sous réserve des conditions et exigences, précisées ci-dessous.

A cette fin, les horaires et les renseignements pratiques relatifs aux audiences des juridictions bruxelloises, sont annexés au présent document et sont partiellement disponibles sur le site [www.juridat.be](http://www.juridat.be).

<sup>1</sup> Art. 6, 2° du règlement du stage.

### 3. Objet et finalité

#### 3.1. Sélection des juridictions

De manière à ce que cette semaine judiciaire procure une expérience concrète de toutes les branches du droit étudiées, l'étudiant doit impérativement assister à une audience des juridictions suivantes selon son année d'étude:

- **Première année**
  - Chambre des référés du Tribunal de première instance ou de la Cour d'appel;
  - Chambres civiles du Tribunal de première instance ou de la Cour d'appel;
  - Justice de paix;
  - Cour d'assises.
- **Deuxième année**
  - Chambres correctionnelles du Tribunal de première instance ou de la Cour d'appel;
  - Juge des saisies;
  - Tribunal du travail ou Cour du travail;
  - Tribunal de commerce ou chambres commerciales de la Cour d'appel;
  - Cour d'assises.

La fréquentation de ces juridictions ne suppose pas une présence durant toute la matinée ou l'après-midi consacrée à l'audience, mais durant un laps de temps suffisant à l'audition d'une ou plusieurs causes, selon la durée des plaidoiries.

Le nombre important de chambres pour chaque juridiction et par conséquent, d'audiences simultanées chaque jour de la semaine au Palais de justice de Bruxelles, permet également d'éviter les pertes de temps, dues aux suspensions d'audience ou à l'attente d'un avocat qui ne serait pas encore présent pour plaider. En d'autres termes, l'étudiant qui serait confronté à l'absence de plaidoiries devant la chambre qu'il a choisie pour une juridiction, pourrait immédiatement se rendre devant une autre chambre ou une autre juridiction, afin d'y entendre les débats en cours.

#### 3.2. Rapport d'activité

Cette semaine judiciaire devra être suivie d'un rapport individuel qui devra être envoyé par courrier électronique<sup>2</sup> à Y. Tournay avant le 2 mai 2012.

Ce rapport devra indiquer:

- les dates et heures des audiences auxquelles l'étudiant aura assisté;
- le numéro de la chambre et de la juridiction correspondante à cette audience;
- le nom des parties impliquées dans les affaires dont l'étudiant aura écouté la plaidoirie au cours de cette audience<sup>3</sup> ;

<sup>2</sup> yvan.tournay@gmail.com

<sup>3</sup> Le nom des parties qui identifie chaque affaire, est mentionné à la feuille d'audience, disponible dans la salle d'audience.

- une courte description du litige de chacune de ces affaires, sans indication des faits, ni des arguments plaidés.

Ce rapport devra également comporter la description complète d'une affaire entendue au cours de cette journée et plus précisément, un résumé de l'objet du litige, des arguments échangés par les parties respectives et la décision que l'étudiant rendrait s'il était le juge.

Documents annexés :

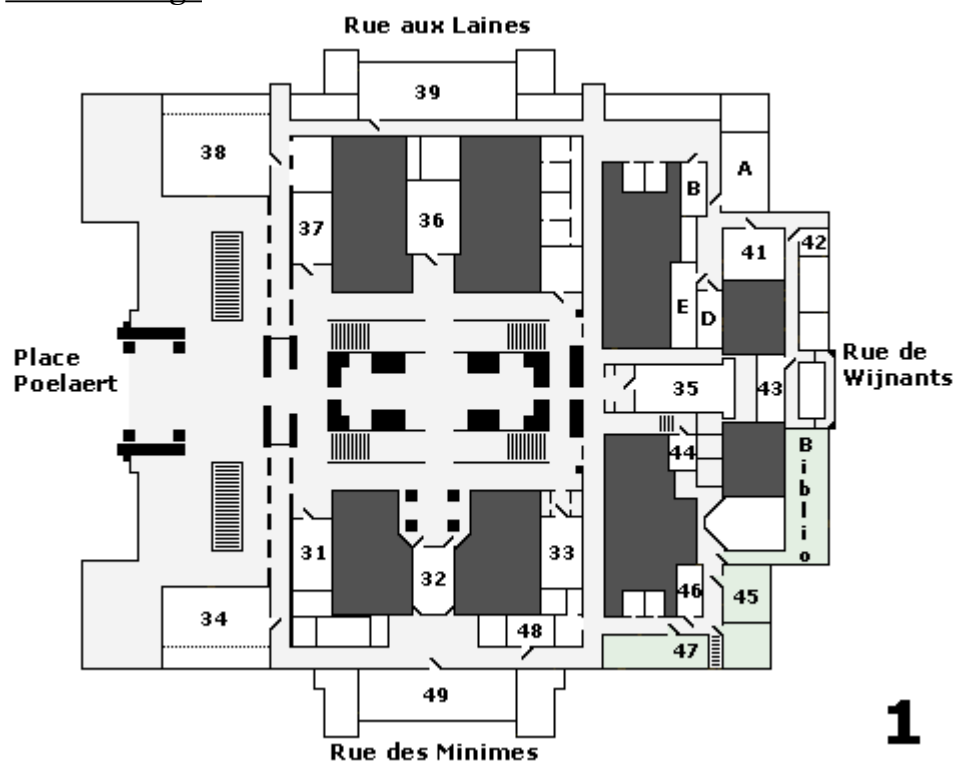
- 1 Localisation des juridictions bruxelloises.
- 2 Plans du Palais de justice de Bruxelles.
- 3 Horaire et calendrier des audiences des juridictions judiciaires bruxelloises

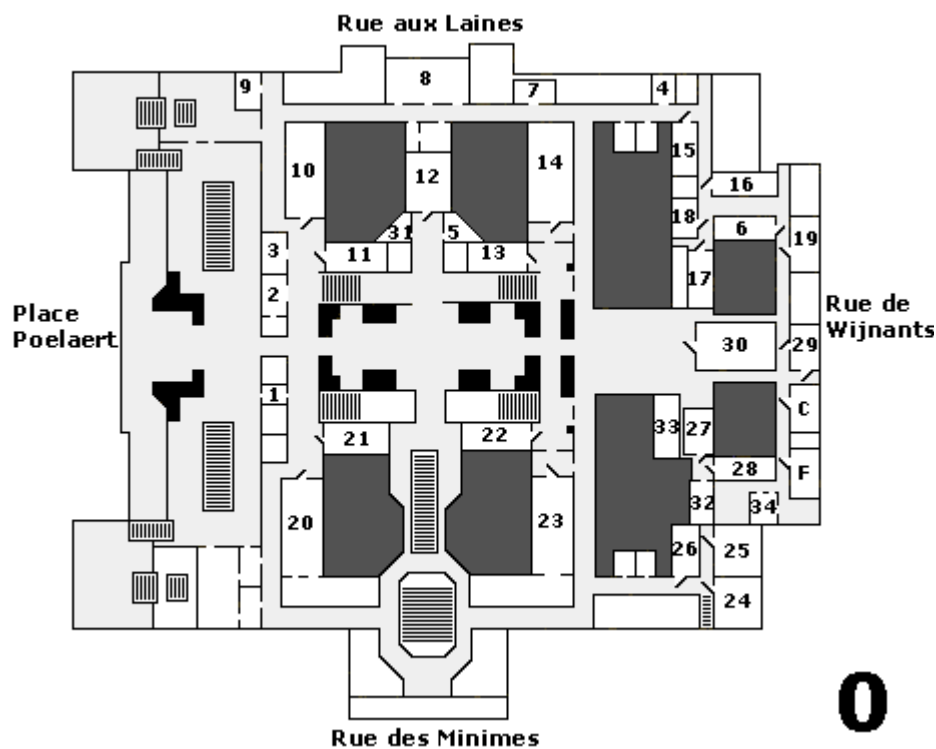
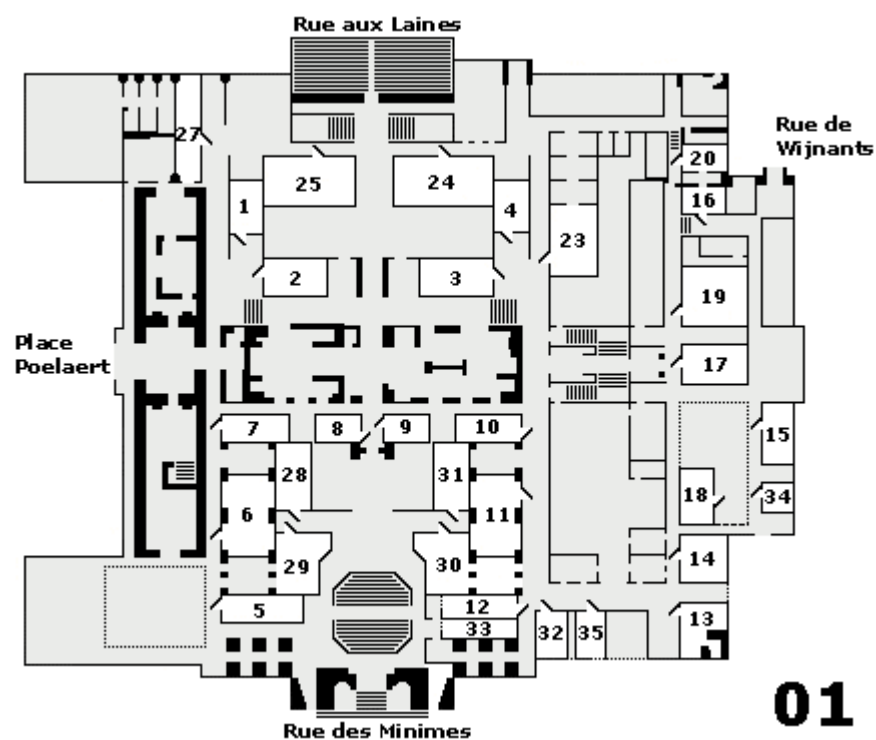
## 1 Localisation des juridictions judiciaires bruxelloises

- Palais de justice (place Poelaert) :
  - Cour de cassation.
  - Cour d'appel.
  - Section correctionnelle du Tribunal de première instance.
- Bâtiment situé au 3 de la place Poelaert (ancien ministère de la Justice) :
  - Cour du travail.
  - Tribunal du travail.
  - Justice de paix du premier et deuxième canton de Bruxelles.
- Bâtiment situé au 13 de la rue des Quatre Bras
  - Section civile du Tribunal de première instance.
- Bâtiment situé au 70 du boulevard de Waterloo
  - Tribunal de commerce
- Bâtiment situé au 40 de la rue E. Allard
  - Justice de paix du 3ème canton de Bruxelles,
  - Justice de paix du 4ème canton de Bruxelles.

## 2 Plans du Palais de justice

### Premier étage

**1**

Rez-de-chausséeSous-sol

### 3 Horaire hebdomadaire des audiences des juridictions judiciaires bruxelloises

L'horaire et le calendrier des audiences des juridictions bruxelloises peut être consultés sur le site [www.juridat.be](http://www.juridat.be) aux pages suivantes :

- ⤴ Chambres civiles du Tribunal de première instance de Bruxelles  
[http://www.juridat.be/premiere\\_instance/bruxelles/omschrijving\\_diensten\\_en\\_procedures/Burgerlijke\\_rechtbank/001\\_Frameset\\_zittingen.htm](http://www.juridat.be/premiere_instance/bruxelles/omschrijving_diensten_en_procedures/Burgerlijke_rechtbank/001_Frameset_zittingen.htm)
- ⤴ Chambres correctionnelles du Tribunal de première instance de Bruxelles  
[http://www.juridat.be/premiere\\_instance/bruxelles/omschrijving\\_diensten\\_en\\_procedures/Correctionele\\_rechtbank/001\\_Frameset\\_correctionele\\_zittingen.htm](http://www.juridat.be/premiere_instance/bruxelles/omschrijving_diensten_en_procedures/Correctionele_rechtbank/001_Frameset_correctionele_zittingen.htm)
- ⤴ Cour d'appel de Bruxelles  
[http://www.juridat.be/appel/bruxelles/images/tableau\\_service\\_2011\\_2012.pdf](http://www.juridat.be/appel/bruxelles/images/tableau_service_2011_2012.pdf)
- ⤴ Tribunal du travail de Bruxelles  
[http://www.juridat.be/tribunal\\_travail/bruxelles/images/composition.pdf](http://www.juridat.be/tribunal_travail/bruxelles/images/composition.pdf)
- ⤴ Cour du travail de Bruxelles  
[http://www.juridat.be/cour\\_travail/bruxelles/index.htm](http://www.juridat.be/cour_travail/bruxelles/index.htm)
- ⤴ Tribunal de commerce de Bruxelles  
[http://www.juridat.be/tribunal\\_commerce/bruxelles/images/service2.pdf](http://www.juridat.be/tribunal_commerce/bruxelles/images/service2.pdf)